



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 08 février 2012

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

Vendredi 10 février 2012 à 11h00

en préfecture (les grands salons)

Cette cérémonie vise à accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale, les personnes ayant acquis récemment la nationalité française par naturalisation ou réintégration, ou par mariage avec un ressortissant français

Lors de cette manifestation **64 personnes** recevront le décret de naturalisation ou de réintégration ou la déclaration de nationalité française par mariage qui matérialise leur acquisition de la nationalité française.

Elles sont originaires de 17 pays différents et de 3 continents : Maroc (40), Algérie (7), Liban (1), Roumanie (1), Congo (1), Cameroun (1), Burkina-Faso (1), Italie (1), Egypte (1), Sénégal (2), Paraguay (1), Indonésie (1), Grande-Bretagne (2), Mexique (1), Madagascar (1), Cambodge (1), Portugal (1).

Pour ces personnes, l'installation sur le territoire national s'est échelonnée entre 1969 et 2006 (le plus jeune a 23 ans, le plus âgé a 71 ans).